

Article du "Canard enchaîné" du 27 juin

Zéro pointé pour le fichier des écoles

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) vient d'adresser au ministère de l'Éducation nationale une lettre peu aimable exigeant des explications, avant quinze jours, sur la sécurité des fichiers baptisés « base élèves », qui recensent les écoliers. La

Cnildemande à être

immédiatement informée des mesures qui doivent être prises pour assurer la confidentialité des données. En réponse, le ministère a pris, pour

commencer, une mesure radicale : tout accès à ces fichiers a été provisoirement fermé.

Il faut dire que l'administration s'est mise dans de bien mauvais draps.

« Base élèves » est un système informatique dont le principe même avait été

contesté par des syndicats d'enseignants et les associations de parents.

La fiche de chaque enfant contient son état civil, mais aussi des informations

sensibles sur son orientation, ses éventuelles difficultés, sa vie sociale et familiale, l'autorité parentale, la « culture d'origine Ces données devaient bien sûr être protégées, et n'être accessibles qu'aux directeurs d'école, aux maires (s'ils en faisaient la demande) et à l'administration centrale. La réalité a dépassé toutes les craintes des opposants.

Les fichiers de centaines d'écoles étaient consultables sur Internet : il suffisait de donner comme nom d'utilisateur le numéro de l'établissement

(renseignement public) et comme mot de passe... le même numéro ! «

Le Canard » a pu vérifier cet état de fait dans plusieurs académies, avant la

décision de fermeture prise la semaine dernière. Explication : consigne avait été donnée aux chefs d'établissement de se simplifier la vie, en évitant de mémoriser un mot de passe compliqué. Une faute que ne commettrait pas un informaticien débutant.

Impossible de savoir s'il y a eu des consultations frauduleuses, voire des modifications de données. Mais, à la Cnil, on fait observer que les engagements pris par le ministère en matière de sécurité n'ont pas été respectés. Ce qui ne constitue pas seulement une faute, mais aussi une infraction pénale. Avec la nouvelle doctrine Sarko, selon laquelle aucun délit ne doit rester impuni, cela va saigner !

L.-M. H.